

Formations pour les métiers d'accueil de l'enfance à destination des futurs étudiants.

Ce schéma reprend les différentes formations donnant accès aux trois fonctions de l'accueil petite enfance :

1. Fonction d'accueil
2. Fonction d'encadrement psycho-médico-social
3. Fonction de direction

1. Fonction d'accueil

Les diplômes donnant accès à la fonction d'accueil sont :

- Dans l'enseignement de plein exercice :
 - Certificat de qualification puériculteur/puéricultrice
 - Certificat de qualification agent/agente d'éducation
- Dans l'enseignement de promotion sociale :
 - un certificat de qualification auxiliaire de l'enfance avec CESS ;
 - un certificat de qualification éducateur/éducatrice avec CESS ;
 - Il y a une dispense de CESS pour ces deux formations si la personne titulaire de ce certificat a entamé sa formation avant le 1^{er} janvier 2026.
- Dans la formation professionnelle :
 - un diplôme de formation de chef/cheffe d'entreprise : accueillant/accueillante d'enfants avec CESS ;
 - Il y a une dispense de CESS pour cette formation si la personne titulaire de ce diplôme a entamé sa formation avant le 1^{er} janvier 2020.
- Le Bachelier en Accueil et Education du Jeune Enfant, accessible à toute personne détentrice du CESS. Il s'agit d'une nouvelle formation de niveau supérieur, démarrée en septembre 2023.

La fonction d'accueil peut s'exécuter en crèche, en tant qu'accueillante salariée, accueillant salarié ou indépendante, indépendant, ainsi que dans l'accueil extra-scolaire.

Ces informations représentent la situation au 1^{er} janvier 2024.

2. Fonction d'encadrement psycho-médico-social

Le bachelier en Accueil et Education du Jeune Enfant donne également accès à la fonction d'encadrement PMS.

La liste complète des diplômes reconnus pour cette fonction est :

- Bachelier soins infirmiers (le diplôme de sage-femme est assimilé s'il a été obtenu avant le 1^{er} octobre 2018)
- Bachelier infirmière et infirmier responsable de soins généraux
- Master en santé publique
- Bachelier assistante sociale et assistant social
- Master en ingénierie et action sociale
- Bachelier en accueil et éducation du jeune enfant
- Bachelier assistante et assistant en psychologie

- Bachelier en psychomotricité
- Master en sciences psychologiques
- Master en sciences de l'éducation

3. Fonction de direction

Les titres reconnus pour la fonction d'encadrement PMS sont reconnus pour la fonction de Direction.

S'y ajoutent également d'autres formations supérieures (type court ou long), dans les domaines des sciences psychologiques ou de l'éducation (enseignement), ou de la santé publique (lien avec compétences utiles à l'accueil de la petite enfance) [par exemple : Bachelier éducateur et éducatrice spécialisées, Bachelier institutrice et instituteur maternel, Bachelier sage-femme, docteur et docteur en médecine]

Les nouvelles directions engagées depuis le 1^{er} janvier 2023 doivent attester de la réussite d'une formation en direction de milieu d'accueil reconnue par l'O.N.E dans les trois années suivant sa prise de fonction.